

Gouvernement de Madagascar

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

**Projet d'amélioration et de Développement Agricole dans le Nord Est
(PADANE)**

Rapport de Mission de prolongation du projet

Mai 2004

Financement Gouvernement de Madagascar/FIDA (Prêt n°410/MG)

I.	Introduction	3
II.	Rappel historique et contexte du projet.....	3
	A. Rappel historique.....	3
	B. Objectifs du Padane.....	4
	C. Groupes Cibles et Zone d'intervention	4
	D. 1.4. Coût du projet et durée d'exécution	5
III.	Diagnostic global du projet.	5
	A. Analyse des activités	5
	B. Situation financière	7
IV.	Etat d'avancement par composante.....	9
	A. Appuis aux Groupements Ruraux	9
	B. Aménagements Hydro Agricoles	10
	C. Mise en Valeur Agricole (MEVA).....	11
	D. Développement d'Actions sur Tanety (DAT).....	14
	E. Pistes Rurales	15
	F. Finances Rurales.	15
	G. Gestion du Projet.....	16
V.	Justification de l'extension et stratégie du Plan d'action	16
VI.	Propositions détaillées par composante.....	19
	A. Appuis aux Groupements Ruraux	19
	B. Valorisation des RHA (ex Développement Agricole).....	22
	C. Pistes et routes	25
	D. Finances Rurales	26
	E. Gestion du projet	27
VII.	Transfert des responsabilités	28
VIII.	Financement de l'extension et Réallocation des ressources.....	29
IX.	Annexes	Erreur ! Signet non défini.
	-.....	Erreur ! Signet non défini.

Introduction

1. A la demande du gouvernement de Madagascar et en réponse à sa requête d'extension du projet PADANE le FIDA a organisé trois missions, deux spécifiques à la composante « Finances rurales » et aux activités de suivi évaluation et une globale qui couvrira l'ensemble des activités du projet. La mission relative aux finances rurales a été effectuée par M. Pierre Larocque, expert en microfinance entre le 22 mars et le 7 avril 2004. Elle a fait l'objet d'un aide mémoire et d'une réunion de restitution séparée. La deuxième est prévue en septembre 04 et sera effectuée par Mme Lachance, l'expert qui, en 2003, a assisté le projet dans la mise en place du système de suivi évaluation. Le présent rapport couvre la mission globale qui intègre le travail effectué par l'expert en microfinance. Il sera complété en septembre 2003 par le rapport de l'expert en suivi-évaluation. Il doit être examiné et éventuellement entériné par le gouvernement et servir de base au FIDA pour la suite à donner à la requête d'extension du projet.

Rappel historique et contexte du projet

A. Rappel historique

2. Le PADANE a été identifié en mars 1993, formulé en 1995 par le Centre d'investissement de la FAO et évalué (appraisal) en 1996. L'Accord de prêt N° 410 MG a été signé le 21 juin 1996 et sa ratification par les instances du pays a fait l'objet de la loi N° 96/032 du 31 décembre 1996 en constitue la ratification. La Banque Mondiale fut retenue, en 1996, comme Institution Coopérante, pour l'administration du prêt et la supervision des activités sur le terrain. En 1999, l'UNOPS a été chargé de cette tâche en remplacement de la Banque Mondiale.

3. L'atelier de lancement du PADANE eut lieu en mai 1997 mais le démarrage effectif n'a eu lieu qu'en juin 1998, soit un retard d'un an par rapport à la date prévue. Le projet a connu de nombreuses crises dont les plus importantes étaient celle de 2000 qui a abouti au remplacement du directeur et de quelques cadres du projet et celle de 2002 qui a eu pour conséquences la suspension quasi-totale des activités du projet en raison de la gravité de la situation politique qui sévissait dans le pays et dans la région.

4. Le traitement de la crise de 2000 a fait l'objet d'une mission de relance sous forme d'un appui extérieur qui a permis de remettre sur les rails les actions du projet et de mettre en place une organisation du travail qui permettait de rattraper les retards accumulés.

5. Conformément à l'article 10 de l'Annexe 4 de l'Accord de prêt entre le Gouvernement de la République de Madagascar (GDM) et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), une revue à mi-parcours (RMP) du PADANE a eu lieu du 15 octobre au 03 novembre 2001. L'objectif de la RMP est de : *« comparer les réalisations effectives du Projet avec les objectifs initialement fixés, définir les réalisations et contraintes ainsi que l'évolution probable des principales activités; et évaluer les perspectives d'application de la méthodologie dans d'autres régions et/ou continuations dans la région de la SAVA. Les Termes de Référence, en particulier, ont demandé d'examiner la justification d'une éventuelle prolongation du Projet pour un maximum de deux années »*

6. La RMP a confirmé les points forts et les points faibles dans l'exécution du Projet constatés par l'Equipe du PADANE lors de son auto-diagnostic en juillet 2001. Des suggestions et propositions ont été émises ; les principales propositions et recommandations de la Revue à mi-Parcours ont porté sur les points suivants :

- La prorogation de la durée du projet jusqu'au 31/12/04 ;
- La réallocation du fonds FIDA disponible au 31/12/01 pour permettre la prolongation ;

- Les réorientations des composantes techniques ;
- La réorganisation de la structure du projet.

7. La crise de 2002 a profondément perturbé la mise en œuvre du programme recommandé par la RMP. Des retards supplémentaires se sont donc ajoutés, entraînant la nécessité de nouveaux appuis techniques dont plusieurs ont été financés sur un don suisse et qui ont mis l'accent sur la programmation des réalisations physiques, l'amélioration des aspects qualitatifs liés aux capacités des organisations paysannes mises en place par le projet et la valorisation par l'intensification de la riziculture des aménagements hydroagricoles aménagés.

8. En conséquence, le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche a émis le souhait de prolonger le projet pour une durée de un an au-delà du 31 décembre 2004 pour mener à bien la formation et l'autonomisation des associations et la pérennisation des activités du PADANE (transfert de responsabilités). Une mission de supervision conduite par l'UNOPS qui s'est déroulée du 22 Septembre au 03 Octobre 2003 s'est prononcée favorable à cette extension (cf. paragraphe 125 et 126 du Rapport de Supervision N°7).

B. Objectifs du Padane

9. L'objectif global du PADANE est **« d'améliorer les niveaux et conditions de vie des petits producteurs en milieu rural, en particulier des populations les plus pauvres par :**

- ◆ l'augmentation des revenus des ménages
- ◆ l'évolution de la disponibilité de services socio-économiques de base
- ◆ l'amélioration de l'accès à ces services

10. **Les objectifs spécifiques sont :**

- ◆ Renforcer les capacités organisationnelles et de gestion des associations paysannes et des communes
- ◆ Augmenter la couverture des besoins alimentaires en mettant l'accent sur l'accroissement durable de la production rizicole irriguée et une meilleure gestion des stocks de paddy
- ◆ Augmenter la valeur ajoutée des produits d'exportation à haute valeur marchande tout en favorisant une meilleure participation des petits producteurs aux décisions prises au niveau de la filière
- ◆ Autour des périmètres choisis pour être réhabilités, assurer la stabilisation des cultures et des sols, pour un ralentissement de la dégradation de l'environnement
- ◆ Assurer une meilleure circulation des personnes et marchandises et une meilleure gestion des pistes aménagées
- ◆ Assurer l'accès des petits producteurs aux services financiers de proximité

C. Groupes Cibles et Zone d'intervention

11. Le groupe cible est constitué par les petits producteurs en milieu rural, en particulier les populations les plus pauvres. Durant le Projet, il s'agissait d'organiser ces producteurs à travers les actions suivantes:

- ◆ Constituer 163 Associations des Usagers de l'Eau (6 600 membres), 60 Greniers Communs Villageois (3 000 membres), 141 Groupements de Planteurs Préparateurs de Vanille (6 500 membres), 15 Associations de Gestion de Terroirs (450 membres) et 3 Associations des Usagers des Pistes dont le nombre de membre n'est pas spécifié, 75 associations économiques des femmes (1 000 membres) ; soit au total 457 associations de producteurs regroupant 18 050 adhérents.
- ◆ Toucher 27 500 exploitants agricoles des périmètres réhabilités et ceux des exploitations environnantes par l'action de vulgarisation agricole et d'intensification agricole
- ◆ regrouper 8 500 producteurs adhérents aux 14 caisses mutualistes des OTIV pour bénéficier de l'apprentissage de l'épargne et de l'accès au crédit rural
- ◆ désenclaver 10 communes rurales comptant plus de 70 000 habitants

12. La zone d'intervention du projet couvre quarante trois (43) communes comptant 429 fokontany pour une population de 526 569 habitants réparties sur 12 696 km² contenues dans :

- l'intégralité du Fivondronana de Sambava (25 communes)
- le Nord du Fivondronana d'Antalaha (11 communes)
- le Sud du Fivondronana de Vohémar (7 communes)

D. 1.4. Coût du projet et durée d'exécution

13. La durée de vie du projet était prévue pour six ans :(1997 à 2002). Cependant compte tenu des retards de démarrage et des diverses difficultés de mise en œuvre, le projet a été prolongé au 31 décembre 2004 à l'issue de la RMP.

14. Le montant total du financement du PADANE s'élève à 16,9 millions de dollars américains dont 11,7 millions USD (69 %) proviennent du Fonds International de Développement Agricole ou FIDA, 0,50 millions USD (3%) du Développement International Desjardins ou DID, 3,40 millions USD (21%) du Gouvernement de la République de Madagascar ou GDM, et 1,30 million USD (7%) des Bénéficiaires.

Diagnostic global du projet.

A. Analyse des activités

15. Au cours de l'année écoulée et des premiers mois de l'année en cours, le projet a concentré ses actions sur i) l'achèvement des réalisations physiques et notamment des aménagements des petits périmètres et moyens périmètres ii) sur la consolidation des capacités des AUE tant au niveau de la gestion et de l'organisation qu'au niveau des capacités techniques d'intensification de la riziculture et de la valorisation des aménagements hydro-agricoles. Les autres domaines liés au développement des capacités paysannes, notamment l'appui aux GPPV/CC/CGCV, ont fait l'objet d'actions légères de maintenance qui préfigurent le désengagement progressif du projet ; et iii) sur le redressement et la consolidation du réseau des OTIV. Quant à la composante « Infrastructures routières » les difficultés d'achever le programme prévu ne sont toujours pas entièrement levées.

16. Cette concentration qui était déterminée par les missions successives (RMP, supervisions et appuis du don suisse) a permis au niveau des composantes AGR et MEVA de :

- i) réaliser tous les objectifs du projet en termes physiques et notamment pour ce qui concerne les petits périmètres et les périmètres moyens. Les dégâts cycloniques de 2004 et les imperfections des aménagements réalisés, ont toutefois amené le projet à prévoir des travaux de réparation avant de commencer le processus de transfert de gérance demandé par le MAEP,

- ii) de conforter les aspects qualitatifs liés au développement des capacités de gestion et d'organisation des AUE en particulier et de jeter des bases solides pour le processus de transfert de gérance des infrastructures. Cet objectif a notamment nécessité un appui aux capacités techniques de la CDD,
- iii) de démarrer la mise en place d'un dispositif pérenne d'appui à l'intensification de la production rizicole par le biais d'un programme intensif de formation sur les méthodes SRI et de l'intégration de l'encadrement dans les structures des AUE par le biais des animateurs de périmètres. Ce dispositif a également comporté des actions en faveur de la lutte contre les maladies du riz entre autres par le biais de la multiplication de semences résistantes à la virose. Les résultats obtenus ne sont pas malheureusement pas à la hauteur des attentes. Il conviendra sans doute de mettre un accent particulier sur cette question au cours de la période restante.

17. Les autres activités de développement agricole qui visent les producteurs de vanille, la gestion des terroirs, les greniers villageois et l'appui aux comités communaux ont fait l'objet de quelques interventions légères conformément aux recommandations des différentes missions de supervision qui ont orienté le projet vers une concentration des efforts sur la valorisation des aménagements hydro-agricoles et le renforcement des capacités des AUE.

18. Au niveau de la composante finances rurales la situation se caractérise par un redressement sensible de la situation après les difficultés rencontrées en 2002 lorsque le niveau de l'épargne était tombé à son niveau le plus bas et que le taux de délinquance avait atteint un niveau très élevé.

19. Toutefois, la mise en œuvre des activités du projet comporte encore des lacunes notamment en ce qui concerne la lenteur de la prise des décisions, la faiblesse de la chaîne de commandes, le manque d'organisation du travail et de focalisation sur les activités prioritaires, la faiblesse de la synergie entre les composantes, l'absence de suivi correct et de contrôle des activités et l'absence de sanctions.

20. Certains de ces facteurs de blocage identifiés précédemment par les différentes missions, devaient être en partie résolus par le recrutement du Directeur Adjoint. Mais suite au départ du responsable de la cellule de S/E, le Directeur adjoint qui a été recruté en Novembre 2003, a été chargé des activités de S/E qui ont occupé tout son temps et l'ont détourné de certaines des tâches qui lui étaient dévolus.

B. Situation financière

21. Le Tableau en annexe présente la situation financière du projet. Sur un prêt total de 8 050 000 DTS le projet a dépensé au 31/12/03 un montant de **5 731 832** DTS. Le montant disponible sur le prêt à cette date s'élève à 2 318 168 DTS. La situation des déboursements au 31/12/2004 se présente comme suit :

Tableau 1 : Situation des déboursements du prêt FIDA au 31/12/2004

Catégories	MONTANTS ALLOUES	MONTANTS REALLOUES	DECAISSEMENT FONDS			% DECAISSE
			EFFECTUES	DISPONIBLES EN DTS	DISPONIBLES EN USD	
I. Travaux Génie Civil	3 370 000	2 580 000	1 810 737	769 263	092 353 ¹	70%
IA. Bâtiments	150 000	140 000	129 806	10 194	14 475	93%
IB. Routes	1 690 000	910 000	397 357	512 643	727 952	44%
IC. Aménagement Hydro-agricole	1 530 000	1 530 000	1 283 574	246 426	349 926	84%
II. Véhicules/Equipement	780 000	440 000	436 110	3 890	5 524	99%
III. Ass' technique, formation, études	950 000	1 850 000	1 422 691	427 309	606 778	77%
IV. ONG Partie A	490 000	960 000	643 925	316 075	448 826	67%
V. Personnel/indemnités	330 000	760 000	488 572	271 428	385 428	64%
VI. Fonds spéciaux	190 000	400 000	86 806	313 194	444 736	22%
VII. Fonctionnement	1 130 000	1 060 000	842 991	217 009	308 153	80%
VIII. Non alloué	810 000	-				
TOTAL	8 050 000	8 050 000	5 731 832	2 318 168	3 291 798	71%

22. Au 07/05/04 les dépenses ont atteint un montant de **6 066 609** DTS. Les factures à payer et les décaissements en attente d'avis de débit (36 856 DTS) et les engagements : (piste d'Ambohimitsinjo, aménagements HA ainsi que les coûts de l'assistance technique internationale engagée en 2004: **374 026** DTS) totalisent ensemble **410 882** DTS. Au passage de la mission, il restait sur le prêt, un disponible de **1 572 509** DTS pour financer les dépenses restantes de 2004 et les nouvelles activités de l'éventuelle extension.

Tableau 2. Situation des déboursements du prêt FIDA au 07/05/04

Catégorie	Montants réalloués RMP	Dépenses effectuées (au 07/05/04)	Factures à payer et décaissement en attente de débit	Engagement	Montant disponible
Travaux de Génie civil	2 580 000	1 936 680	6 807	225 761	410 752
IA. Bâtiments	140 000	129 806			10 194
IB. Routes	910 000	450 269		188 327	271 404
IC. Aménagement Hydro-agricole	1 530 000	1 356 605	6 807	91 064	75 524
II. Véhicules et équipements	440 000	436 110			3 890
III. Assistance technique, formation, études	1 850 000	1 503 540	12 022	54 639	279 819
IV. ONG Partie A	960 000	666 622		39 996	253 382
V. Personnel et indemnités	760 000	518 592	208		241 200
VI. Fonds spéciaux	400 000	86 806			313 194
VII. Fonctionnement	1 060 000	918 259	17 839		123 902
TOTAL	8 050 000	6 066 609	36 856	374 026	1 572 509

23. Il convient de noter que la valeur de change du DTS est passée de 9000 Fmg en moyenne en 2003 à 14 000 Fmg en mai 04 soit un accroissement de 55%. Le montant disponible en Fmg serait donc de environ 22 milliards Fmg.

24. Les dépenses d'investissements restants se limitent aux travaux confortatifs sur les périmètres (prévisions de 800 millions de FMg pour l'hypothèse faible et 1,15 milliards Fmg pour l'hypothèse forte).

25. Le projet dépense avec une équipe complète et hors travaux environ 7 milliards de fmg, soit environ 500 000 DTS au taux du jour. A partir de 2005, il devra fonctionner avec une équipe plus réduite mais avec un plus grand nombre de prestataires de services. On peut conclure que les fonds disponibles seront largement suffisants pour prolonger les activités du projet pour une période de 12 mois.

26. La situation du financement du gouvernement est présentée dans le tableau 3. Ce tableau fait apparaître un reliquat de 1 496 123 DTS. Mais il s'agit d'un montant théorique car le budget payé annuellement par le gouvernement ne correspond pas à ce qui a été prévu dans le RPE. La colonne des dépenses correspond essentiellement aux remboursements des taxes et droits divers. Bien que le solde soit de environ 1,5 millions de DTS, la partie du financement gouvernemental de l'extension devra être programmée sur la base des budgets de contrepartie réellement votés par l'Assemblée Nationale.

Tableau 2. Financement GOM

Catégorie	Financement (RPE)	Dépenses au 07/05/04	Paiements en instance	Engagement	Montant disponible
I. Travaux de Génie civil	785 013	331 216	1 361	55 878	396 558
IA. Bâtiments	7 704	26 059			- 18 355
IB. Routes	391 784	89 915		37 665	264 204
IC. Aménagement Hydro-agricole	385 525	215 242	1 361	18 213	150 709
II. Véhicules et équipements	354 229	58 162			296 067
III. A. technique, formation, études	80 613	82 767	2 400	10 928	- 15 482
IV. ONG Partie A	87 491	64 035		7 999	15 457
V. Personnel et indemnités	19 121	12 240			6 881
VI. Fonds spéciaux	79 994				79 994
VII. Fonctionnement	997 755	277 959	3 148		716 648
TOTAL	2 404 216	826 378	6 909	74 805	908 092

Financement DID

27. Le financement de l'assistance technique et des travaux d'audit externes fournis par DID au projet a atteint un montant équivalent à 306 552 DTS.

Etat d'avancement par composante**A. Appuis aux Groupements Ruraux**

28. Cette composante a reçu un appui relativement important dans le cadre du don suisse destiné à rationaliser le travail et renforcer les capacités de la CDD par un appui technique et de la formation des Socio Organismes. Dans le cadre d'un contrat avec le FIDA, la DAPP¹ «devait « faire une évaluation de la situation des OP, et du besoin réel en structuration à conduire ». La CDD était chargée de fournir et de préparer les éléments de base pour cette évaluation dont le résultat devait permettre la définition des besoins et la préparation du programme d'intervention de la composante en 2004. Cette tâche n'était toujours pas terminée à l'arrivée de la mission et démontre que le manque de focalisation sur les priorités et l'absence de suivi constituent encore des points de faiblesse notoire de la mise en œuvre et de la gestion du projet. Au cours de la mission, l'équipe s'est attelée à finaliser ce travail nécessaire pour l'élaboration du Plan d'action de l'extension du projet.

29. Les interventions du don suisse qui ont souligné la faiblesse des capacités des animateurs, dont on considérait que 50% de l'effectif ne possédait pas le profil requis ni les capacités appropriées, ont permis de mettre un accent particulier sur le renforcement de leurs capacités. Le financement d'un cycle de formation a pu être effectué en remaniant le budget de la convention du projet avec le CDD. Une nouvelle évaluation de ces capacités devrait donc être possible par l'équipe de formateurs qui viennent de compléter ce cycle de formation à l'attention du personnel de la CDD et de la DRDR. Cette évaluation sera exploitée pour prendre une décision rapide sur le personnel à conserver au niveau de la CDD et sur le degré d'implication des ressources de la DRDR dans le transfert des responsabilités et sa participation dans le processus de désengagement du projet.

¹ Termes de Références de DAPP avec le FIDA sur don suisse

30. Les interventions sus-mentionnées ont introduit dans les activités la notion de transfert de gérance des aménagements réalisés aux AUE dans le cadre de la réglementation existante (loi 4293/97 du 06 mai 1997 qui est d'ailleurs en cours de révision). L'introduction de cette notion est aussi justifiée par la fin prochaine du PADANE et la préparation du transfert des acquis et des activités du projet aux administrations de tutelle.

31. L'opération de transfert de gérance n'était pas prévue dans le projet, mais sa mise en œuvre à titre démonstratif au moins pour les périmètres qui répondent aux dispositions de la loi est souhaitable mais ne constitue pas un élément du mandat du Padane. C'est dans ce sens que l'équipe a progressé au cours des mois précédents. Mais cette action implique des moyens supplémentaires et une expertise qui ne sont pas disponibles au niveau de la CDD. Il est donc envisagé de l'inclure dans le PTBA révisé de 2004 mais en faisant appel à une expertise nationale extérieure au projet.

32. Au niveau de la situation des appuis aux OP, la composante a concentré ses efforts sur les AUE tout en intervenant sur les autres OP. Pour les GPPV, la création de 8 nouveaux groupements a permis d'atteindre 98 % des objectifs en termes de nombre de groupements. Mais la situation d'insécurité généralisée et la baisse de la production de 2003 ont ralenti les activités. Les AGCV ont vu leurs activités réduites par le prix élevé de la vanille qui permettent aux paysans d'acquérir sur ressources propres les stocks de riz nécessaire. Quant aux AGT, peu de progrès a été fait en raison de la faiblesse d'organisation interne du projet (lenteur dans la prise de décision pour le recrutement des consultants pour l'élaboration des plans d'aménagement, affectation du responsable de la sous composante Action sur Tanety comme responsable de la sous composante MEVA). Les activités « AGR féminines » ont été transférées aux OTIV et celles des appuis aux Comités Communaux sont transférées aux instances chargées de la mise en œuvre du processus de décentralisation.

33. L'équipe de la mission a effectué une évaluation par sondage des AUE portées dans la classe 1 de la typologie élaborée par la CDD. Elle a aussi fait des investigations sur la qualité des aménagements de ces associations. Cette évaluation n'a couvert qu'un nombre limité d'AUE faute de temps, et les conclusions ne sont pas significatives pour confirmer ou infirmer la validité du classement fait par la CDD. La mission a aussi constaté que les problèmes signalés dans l'audit des aménagements (voir plus bas) seraient peut être plus aigus que ce que le rapport d'audit signale. Ce constat va sans doute nécessiter une évaluation indépendante de la situation des AUE et une révision des besoins en appui des AUE au cours de la période d'extension du projet ainsi que des objectifs en matière de transfert de gérance.

34. La mission a aussi noté la nécessité de faire bénéficier tout le personnel de la DRDR des actions de formation relatives à l'encadrement des OP, de disposer en fin de projet d'instruments et d'outils didactiques et des manuels de formation.

35. En gros on peut dire que la composante ne parvient pas encore à remplir son rôle dans une manière satisfaisante, et que des déficiences sérieuses persistent au niveau des compétences, de l'organisation du travail et de la synergie avec les autres composantes.

B. Aménagements Hydro Agricoles

36. Cette sous composante a réalisé un effort louable en 2003 sous l'impulsion des appuis fournis dans le cadre du don suisse pour avancer les réalisations à un niveau qui dépasserait les objectifs initiaux du projet en termes de nombre de petits périmètres et de surface irrigable. Mais la qualité du travail ne correspond pas à un standard professionnel. Le fait d'avoir mis le personnel sous pression pendant cette période pourrait expliquer certaines des déficiences signalées dans le rapport d'audit et observées par la mission actuelle.

37. En outre, peu de progrès a été enregistré dans la réalisation des plans parcellaires (18) et la qualité et l'utilité des plans disponibles sont insuffisantes. Les plans ne fournissent pas de données sur l'état de l'exploitation des terres, seules les limites des propriétés sont reportées sur le plan. Une observation

préliminaire et préoccupante se dégage de l'analyse des plans disponibles. En effet, la comparaison des chiffres des surfaces utilisées dans les DAO et celles des plans parcellaires montre que les surfaces des périmètres pourraient avoir été surestimées de 25% environ. La mission considère que cette observation préliminaire doit être vérifiée car la méthode appliquée par la sous composante pour déterminer les surfaces sur les plans ne serait pas suffisamment précise. On peut donc dire que cette activité n'a pas abouti à des résultats tangibles. Les plans parcellaires sont indispensables pour la réussite des actions de transfert de gérance, de protection des BV et de sécurisation foncière, il conviendra donc de repenser et de reprogrammer leur mise en œuvre sous une autre modalité.

38. La sous composante a été également peu performante dans la mise en œuvre des activités de formation des AUE en gestion et entretien des réseaux. Le volume ainsi que l'absence de rigueur dans l'organisation du travail, conjugués au manque de qualification de l'équipe sont, sans doute, à l'origine de ces déficiences. Pour cette activité indispensable au renforcement des capacités techniques des AUE, il conviendra aussi de prévoir sa mise en œuvre sous d'autres modalités.

39. Un audit des aménagements hydro-agricoles a été effectué par un consultant indépendant en février 2004 dans le cadre d'une mission financée par le projet à la demande de la mission de supervision. Les conclusions principales peuvent être résumées comme suit. Les aménagements réalisés au niveau des petits périmètres qui constituent la cible prioritaire du FIDA comportent des insuffisances dues à un certain nombre de facteurs dont la qualité des études, la capacité limitée des agents de l'équipe AHA, la qualité insuffisante des travaux réalisés par les entreprises, la faiblesse de la contribution des bénéficiaires dans les travaux qui leur incombent et en particulier au niveau des réseaux d'irrigation et de drainage dont l'état actuel risque de peser lourdement sur la pérennité des aménagements et la faiblesse des appuis notamment en matière de formation technique pour la gestion et l'entretien des réseaux.

40. La mission est d'accord avec les conclusions de l'audit et entérine la proposition de réaliser des travaux confortatifs sur les petits périmètres de première priorité afin d'accroître les chances de leur durabilité et de conforter le processus de transfert de gérance. Toutefois, il faut se garder de consentir des investissements supplémentaires dans des périmètres où les AUE n'auront pas préalablement démontré un engagement fort qui se traduit par un niveau élevé de cotisations et une mobilisation importante de la main d'œuvre pour réaliser les travaux d'entretien et de confection des systèmes de drainage. En tout état de cause il faudrait que le projet soit ferme sur l'obligation de couverture des coûts de main d'œuvre par les AUE. Les coûts proposés par la mission d'audit ont été révisés à la hausse par l'équipe AHA. Un examen conjoint (consultant-équipe AHA) devrait être fait sous la houlette de la Direction du Génie Rural.

41. En outre pour accroître la responsabilisation des AUE, il conviendrait éventuellement de mettre en œuvre des modalités d'exécution des travaux en maîtrise d'ouvrage par les AUE en les regroupant par commune ou par associations qui partagent les services d'un même animateur de périmètre.

C. Mise en Valeur Agricole (MEVA)

42. La composante a été réorganisée et consolidée avec le recrutement (tardif) de deux jeunes agronomes conformément aux différentes recommandations des missions précédentes ; ce qui porte à quatre agronomes le nombre total des cadres de la composante. Les tâches confiées aux nouvelles recrues couvrent le suivi des agents de terrain, la mise en place du système de collecte des données et de suivi de la productivité, la formation des agents et des paysans dans les domaines du compostage, de l'utilisation des pesticides et de la mesure des rendements. Un des agronomes a été spécialement chargé du suivi de la mise en place des essais de la FOFIFA.

43. L'accent placé sur l'intensification de la riziculture s'est traduit par des actions dans les domaines suivants : i) la formation, ii) le système de suivi de la productivité au niveau des paysans, iii) les essais de comportement et la multiplication de semences résistantes à la virose, iv) la mise en place des animateurs de périmètres, v) l'organisation de l'achat d'intrants et la mise en relation des associations

avec le marché, vi) le système de stimulation des producteurs et les concours agricoles, viii) la protection des bassins versants des périmètres pilotes.

44. L'analyse de la situation de la composante a permis le diagnostic suivant pour les domaines ci dessus:

45. **La Formation** : point fort et axe stratégique de la sous composante compte tenu du potentiel élevé de l'impact de la méthode SRI, cette activité a été initiée par les fonds du projet et renforcée par les ressources du don suisse. Jusqu'à cette date 564 exploitants (dont 225 femmes) en provenance de 80 AUE ont participé au programme réalisé par Tefy Saina. D'après les données existantes le nombre de paysans qui ont adopté la méthode atteindrait 1200. Conformément aux accords discutés au cours de la formation, chaque paysan a donc communiqué ses connaissances à au moins un autre de ses voisins. Les visites de terrain montrent qu'il existe maintenant un intérêt croissant pour cette nouvelle façon de produire le riz. Les adoptants signalent dans leur majorité une augmentation très nette des rendements (la moyenne des rendements observée sur les champs de SRI de contre saison atteint 5T contre 1,35 pour la culture traditionnelle). Le degré d'adoption de tous les éléments techniques de la méthode varie d'une AUE à l'autre et d'un paysan à l'autre. Certains exploitants sont encore réticents à adopter le repiquage en ligne d'un seul plant, ou à assécher complètement les rizières pour aérer le sol, d'autres résistent à la crainte d'utiliser une lame d'eau réduite ; etc. Il est certain que les efforts doivent être poursuivis avant d'aboutir à une adoption satisfaisante de tous les éléments de la méthode. D'autres difficultés sont signalées et qui peuvent limiter l'impact de cette formation. Il s'agit principalement des maladies et des ennemis du riz (pyriculariose, pou du riz, borer, virose), du manque d'outillage et notamment des sarcleuses ainsi que les qualités organoleptiques des variétés résistantes à la virose introduites par le projet. Ces aspects doivent faire l'objet d'une attention particulière dans les prochaines séances de formation.

46. Malgré la faiblesse des supports didactiques utilisés, le contenu et l'efficacité de la formation sont jugés tout à fait satisfaisants par les paysans formés et par les cadres du projet. Il conviendra de mettre en place les outils nécessaires pour une évaluation complète qui couvrira la campagne de saison pour le lot de paysans formé en novembre/décembre 2003. Ces outils devront être développés en conjonction avec la mise en place du système de suivi dont il sera question plus bas. Il convient de noter que le coût de la formation est passé de 80 000 Fmg par paysan sur le financement du don suisse à 164 000 Fmg pour la formation de novembre 03 financée par le projet.

47. Le diagnostic de la formation est donc largement positif. Les AUE expriment de plus en plus un intérêt croissant pour les programmes de formation et l'orientation prise est prometteuse malgré un certain nombre d'insuffisances qui doivent être corrigées notamment en ce qui concerne :

- i) le choix des AUE et des paysans bénéficiaires qui doit être sélectif et basé sur des critères, tel que l'engagement de l'AUE, la qualité des aménagements,
- ii) le pourcentage de femmes
- iii) l'engagement du paysan à consacrer au SRI des parcelles où les chances de réussir sont les meilleures et à participer à la collecte des données de suivi de la productivité.
- iv) Compte tenu de la gravité des attaques et du coût élevé des pesticides le programme de formation devrait mettre un accent particulier sur l'utilisation de plantes insecticides (neem, tephrosia),
- v) L'amélioration du support didactique par Tefy Saina
- vi) Le réexamen des coûts².

48. **Le système de suivi de la productivité.**

49. Les consultations organisées dans le cadre du don suisse ont permis d'élaborer des fiches de collecte des données et de suivi de la productivité au niveau des paysans. Ces fiches très détaillées ont été testées par l'équipe de la composante au cours de la contre saison. Le constat dégagé au cours de la

² Les coûts ont été rediscutés et réaménagés avec Tefy Saina.

mise en œuvre était que, l'équipe et les agents de terrain n'ont pas été en mesure de remplir et de tenir à jour ce modèle de fiche pour tous les exploitants suivis par le projet ; malgré un nombre limité de riziculteurs retenus. En conséquence, l'équipe a élaboré deux modèles de fiches plus simples mais qui ne répondent pas à l'objectif envisagé par l'introduction de ce système. Elles fournissent des informations sur les surfaces et la production mais ne permettent aucune analyse sur les conditions de la culture et sur les effets des pratiques culturales sur les rendements.

50. L'analyse de la situation actuelle montre que la composante n'a pas fait beaucoup de progrès dans ce domaine. Les mesures suivantes sont proposées pour corriger cette situation :

- i) L'équipe actuelle ne possède pas les ressources humaines et matérielles nécessaires pour la mise en place d'une façon exhaustive des fiches détaillées. Mais il est possible de le faire pour une sélection de périmètres et d'AUE selon un échantillon soigneusement significatif pour que l'analyse des données recueillies soit valable.
- ii) Les deux fiches simplifiées élaborées par l'équipe ont été consolidées en une seule fiche pour alléger le système de collecte des données
- iii) Un agent doit être affecté d'une manière permanente à ce travail par sous préfecture sous la supervision d'un des jeunes agronomes qui doit également être affecté à temps plein sur ce travail. Un programme de travail doit être élaboré à cet effet. Ce PT doit comporter les éléments de contrôle et de suivi par le chef de la composante (carnets de déplacements, compte rendu des visites, rapport de visite, etc)

51. Les essais de comportement et la multiplication de semences.

52. Les résultats des essais de comportement des 7 variétés introduites par FOFIFA sont très mitigés et à l'heure actuelle ne permettent pas de tirer des conclusions significatives. Les rapports disponibles n'analysent pas les raisons. Un rapport devrait être établi pour chaque site d'essai. Les mauvais résultats de certaines parcelles sont attribués au manque d'eau, aux attaques importantes de pou du riz mais aussi à la mise en place tardive des essais. Le contrat avec FOFIFA couvre une deuxième série d'essais au cours de la saison principale, il conviendra d'éviter les problèmes de communication dus à l'éloignement de Mahajunga.

53. En ce qui concerne la multiplication des semences acquises par le projet, les résultats ont été très décevants. En effet, d'après le rapport d'activités, les 200 kgs de semences sélectionnées résistantes à la virose, placées en milieu paysan ont donné une récolte de 6 Tonnes seulement. Alors que théoriquement elles auraient dû produire 120 T, ce qui aurait constitué suffisamment de semences pour couvrir les besoins et les demandes de tous les exploitants encadrés par le projet. La composante ne dispose pas d'explications convaincantes pour cet état de fait et le résultat contraste avec les recommandations de la mission de supervision qui insistait sur l'importance de cette opération et la nécessité de placer ces semences dans les meilleures conditions et d'assurer un encadrement et un suivi rapprochés des associations et des paysans choisis. Les réticences concernant le degré de résistance des variétés introduites à la virose (touchées par d'autres maladies) ou leurs qualités organoleptiques, doivent retenir l'attention du projet et de la FOFIFA. Des explications doivent être fournies aux paysans pour les tranquilliser car la poursuite de leur participation est fondamentale pour une large diffusion des variétés introduites. Cette large diffusion est d'autant plus faisable que les associations qui ont participé à cette opération disposent de quantités suffisantes de semences pour assurer les besoins de tous les paysans encadrés par le projet.

54. La mission pense que ce constat négatif est en grande partie dû à la faiblesse des connaissances techniques, de l'encadrement et du suivi de ces activités par la composante. Il est recommandé de mettre en œuvre les mesures de correction suivantes :

- i) responsabiliser un des jeunes agronomes sur cette activité avec l'appui d'un spécialiste national de production de semences,
- ii) effectuer un inventaire exhaustif de tous les exploitants qui ont semé les trois variétés introduites (autant que possible utiliser la fiche de suivi détaillée mentionnée ci-dessus),

- iii) assurer un encadrement technique et un suivi rapproché des producteurs actuels,
- iv) préparer un rapport technique détaillé sur cette activité en juin/juillet 2004,
- v) Préparer le nouveau programme pour la prochaine contre saison ainsi que l'introduction d'autres variétés telle que MDR 80 et X 265 (Mailaka),
- vi) Ce programme devra être rationnel, basé sur des critères de choix rigoureux des périmètres et des paysans et comporter les éléments nécessaires d'encadrement et de suivi.

55. Si on estime que les capacités actuelles du projet ne permettent pas à l'équipe de la composante de faire face à toutes les tâches qui leur sont assignées, la Direction du projet pourrait dans le PTBA révisé mettre en oeuvre cette activité par l'intermédiaire d'un prestataire de services (Centre de multiplication de semences, FOFIFA, entreprise privée).

56. La mise en place des animateurs de périmètres.

57. Cette activité a enregistré un certain progrès avec la mise en place de 26 animateurs en contrat avec des AUE sur les 30 prévus par la RMP pour encadrer 90 AUE. Les autres 30 AUE devant être encadrées par 10 AVB à maintenir sur le budget du projet. Le concept de prise en charge progressive des animateurs par les AUE est maintenant accepté et appliqué par 61 AUE d'autant que la majorité de ces animateurs sont des exploitants locaux qui sont devenus grâce à la formation et à l'encadrement du projet des paysans encadreurs et innovants.

58. Compte tenu de l'élimination progressive par l'administration de l'encadrement de vulgarisation administratif, il conviendra de finaliser le recrutement de 28 nouveaux paysans animateurs avant la fin de 2004 afin d'aider le reste des AUE à disposer de ce type d'encadrement car le maintien des 10 AVB envisagé par la RMP est d'une part insuffisant pour couvrir les besoins de 175 AUE existantes (contre une hypothèse de travail de la RMP de 120) et ne peut plus être envisagé dans le contexte de l'orientation nouvelle du MAEP ; ni dans la perspective de laisser en fin de projet un encadrement pérennisable.

59. Les réalisations dans ce domaine sont donc inférieures aux besoins et il faudra finaliser en 2004 le recrutement des 28 animateurs pour permettre le transfert de la prise en charge dans les délais de 3 ans prévus. Le processus ne semble pas être difficile à mettre en oeuvre ; d'autant que la CDD a déjà identifié des jeunes animateurs d'associations présentant certaines qualifications et dont un certain nombre pourraient grâce à un programme de formation complémentaire assurer la fonction d'animateurs de périmètres.

D. Développement d'Actions sur Tanety (DAT)

60. Il n'y a pas eu de réels progrès dans cette sous composante depuis le passage de la dernière mission de supervision. Les activités se sont limitées à (i) l'identification des 18 périmètres présentant une menace environnementale sérieuse et (ii) à la réalisation de séances de réflexion/sensibilisation avec les exploitants des périmètres et des tanety.

61. Sur les 8 périmètres prévus dans le PTBA 1 seul périmètre a fait l'objet d'un Plan d'aménagement. Des travaux de DRS de démonstration ont été conduits mais leur impact reste pour le moment limité. Le recrutement du consultant qui doit préparer les plans d'aménagements des autres périmètres n'a pas encore été effectué alors que le principe en avait été admis en octobre 03.

62. La mise en oeuvre du plan d'aménagement d'Amphibe est lente, les exploitants ne parviennent pas à respecter le cahier de charges pour les raisons suivantes : les cyclones, la faible fertilité du sol sur tanety, l'habitude à la technique culturale traditionnelle, l'insuffisance des alternatives proposées aux bénéficiaires et la divergence des intérêts des exploitants de la Tanety et ceux des périmètres réhabilités. Ce qui pose le problème de l'absence d'une capacité de négociations et de facilitation d'arbitrage au sein de l'équipe.

63. Compte tenu des exigences que cette action comporte, la mission a des doutes sur les possibilités actuelles de réalisation des objectifs. Pourtant son importance est vitale. Il est proposé de repenser l'approche en greffant cette action sur action de sécurisation foncière qui pourrait encourager les exploitants à y adhérer d'une manière plus efficace.

E. Pistes Rurales

64. Par la convention du 25 octobre 1997, la subdivision des Travaux Publics de Sambava assure la maîtrise d'œuvre de la composante Développement des Infrastructures Routières. La composante DIR s'occupe des trois pistes Ampanefena – Befandriana (réceptionnée définitivement) ; Farahalana – Marojala (réceptionnée provisoirement le 12 mai 2004) piste Ambohimitsinjo – Andatsakala (entreprise SOAVOANIO notifiée par ordre de service du 22 avril 2004 pour une durée de 8 mois – étude d'anticipation en cours mais l'installation de chantier n'est pas encore effective). Les difficultés d'achever le programme prévu pour cette composante « Infrastructures routières », ne sont toujours pas entièrement levées.

65. Pour la piste Ambohimitsinjo – Andatsakala, l'entreprise SOAVONIO a demandé une augmentation globale de leur prix de 30% par une lettre en date du 14 avril 2004 en justifiant cette demande par des hausses de prix des matériaux et de la main d'œuvre. Elle a insisté sur le fait que sans cette augmentation, les conditions de mener à terme le chantier ne sont pas totalement assurées. Des solutions sont donc à étudier pour trouver les mécanismes réglementaires de mise à jour des prix compte tenu du problème lié au fait que l'adjudication de ce contrat à l'entreprise Soavonio faisait suite à la résiliation de CEATEC et qu'une révision a été effectuée avant sa signature. En plus, un engagement de démarrage immédiat et une actualisation de planning sont à demander à l'entreprise SOAVOANIO pour profiter des meilleures conditions météorologiques actuelles. Quant au bureau d'étude de contrôle Managing, un réaménagement de son contrat, en partie par une compensation des différentes rubriques, est à prévoir pour prendre en compte le dépassement de la durée prévue par rapport à celle des travaux. Mais en tout cas, un ingénieur de surveillance et un technicien de surveillance doivent couvrir les travaux appuyés par des missions périodiques de l'ingénieur de contrôle.

66. Concernant les AUP, une brochure de formation et un cahier d'entretien provenant du Centre Himo Routes sont utilisés par la composante. Le gardiennage des barrières de pluies et la caisse d'entretien sont en place mais le problème de mise en place d'une équipe de cantonnier pour l'entretien persiste toujours.

F. Finances Rurales.

67. La mission conduite par M. Laroque a pu constater que la composante avait atteint des résultats très appréciables et qu'il était primordial de prendre les mesures nécessaires pour conserver ces acquis. Toutefois, certains aspects demeurent fragiles et représentent un risque par rapport à la pérennité du réseau et des services qu'il offre à la population cible.

68. La région compte 19 points de services financiers de proximité, plus de 15 000 personnes bénéficient de ces services, l'épargne s'élève à 20 milliards et les produits offerts sont dans une grande majorité accordés pour des activités productives et particulièrement agricoles. Le réseau n'a pas atteint ses objectifs d'épargne en 2003 (51% des objectifs), quoique le volume d'épargne à la fin de 2003 était de près de 20 milliards de fmg. À la fin de 2003, la rétrocession de l'épargne en crédit n'est que de 12%, pour un encours de crédit de 2,8 milliards de fmg.

69. Mais sur les 19 points de services existants 15 ont enregistré des surplus. Dans l'ensemble, les OTIV dégagent donc un surplus de plus de 800 millions fmg. Par conséquent, l'autonomie financière des OTIV est de 155%. Sans pouvoir en mesurer l'importance, les témoignages reçus des dirigeants interrogés des caisses montrent que les services offerts ont des impacts certains sur le besoin de

sécuriser l'épargne, l'élimination de la vente sur pieds des produits agricoles et plus spécifiquement pour la vanille et la croissance des revenus et donc des conditions de vie des familles.

70. Malgré le dépôt d'une demande d'agrément en 2001 et par la suite, la transmission de réponses aux exigences ou aux demandes de la CSBF, le réseau n'a toujours pas eu de réponse favorable pour son agrément.

71. En 2003, l'Union a enregistré un déficit de 57,6 millions de fmg et le niveau d'autonomie financière a été de 94,6%. Ces résultats sont très encourageants compte tenu que l'Union a dû supporter le manque à gagner des caisses féminines en 2003 et que la politique de cotisation des caisses à l'Union n'avait pas encore été mise en place. Considérant ces facteurs, il est possible de penser que l'Union pourra enregistrer des surplus en 2004.

72. L'informatisation du réseau n'a pas été réalisée comme prévu. Le projet d'implanter le logiciel transactionnel bancaire SAF de DID n'a pas été réalisé, car son introduction représentait des coûts beaucoup plus élevés que ceux prévus au budget. Le logiciel pour le système informatisé de gestion des informations (SIG) a été implanté. Toutefois, des problèmes de fonctionnement sont survenus et le personnel responsable de sa gestion a quitté le réseau. Il est maintenant nécessaire de le relancer.

G. Gestion du Projet

73. **Coordination.** Sur ce plan la direction du projet a établi un système participatif qui fait contribuer toutes les parties concernées. Les réunions de coordination ainsi que les activités du Comité de pilotage semblent se dérouler d'une manière satisfaisante. C'est au niveau du contrôle et de la gestion des programmes techniques que la rigueur n'est pas encore tout à fait assurée. Comme il a été indiqué plus haut, le rôle du DA était d'assister le Directeur dans la concrétisation de ce contrôle, mais le fait de lui avoir confié la cellule de S/E l'a détourné de son mandat initial.

74. **Suivi Evaluation.** Depuis le départ du Responsable de l'unité de S&E au mois de janvier 2004, c'est le Directeur Adjoint du Projet qui s'occupe directement de cette cellule. L'unité de S&E a mis en place un système de S&E d'impact opérationnel avec l'appui du cabinet X²Z. Actuellement, le logiciel cadre logique tourne correctement, et les chefs de composantes et l'équipe de l'unité reçoivent une formation sur son utilisation. La formation est également poursuivie pour les cadres du projet en vue de la mise en place d'un système de S&E d'impact participatif, cette formation couvre notamment les logiciels Access et MapInfo. Les principales contraintes sont la collecte et la qualité des données.

75. Le logiciel pour la mise en place de la base de données relative aux dossiers clés est également prêt mais les données ne sont pas fournies par les composantes malgré les nombreuses demandes formulées par le DA.

Justification de l'extension et stratégie du Plan d'action

Justification:

76. Le projet a été pratiquement immobilisé au cours de l'année 2002. La reprise en 2003 et la mise en œuvre d'un programme de crise ont juste permis de redresser la situation sans résoudre les problèmes structurels du projet (voir analyse ci-dessus). La perte d'une année d'activités a retardé la résolution des déficiences signalées par les différentes missions ce qui s'est traduit par un impact négatif sur la réalisation des objectifs qualitatifs. D'autant que la région a été frappée à 2 reprises par des cyclones dévastateurs qui ont obligé le projet de détourner une partie des ressources humaines et physiques disponibles de leurs objectifs initiaux.

77. L'année 2003 a été une année de réalisation record mais les efforts ont porté essentiellement sur les réalisations physiques. La nécessité de conforter ces réalisations par la mise en place de capacités

paysannes réelles et solides n'a pas encore atteint les résultats escomptés. Le minimum de trois années d'encadrement des AUE ne sera pas réalisé pour celles qui ont été créées en 2003. Il en est de même pour les délais nécessaires pour la prise en charge des animateurs de périmètres par les AUE **dont le rôle est fondamental dans la pérennisation de l'encadrement technique des AUE.**

78. En outre, l'évaluation des AUE a montré que sur le plan qualitatif il restait beaucoup à faire dans le domaine du renforcement des capacités des AUE anciennes d'autant que le désengagement de l'Etat rend nécessaire la mise en œuvre du transfert de gérance des RHA aux AUE. Ce transfert qui n'était pas prévu dans les activités du PADANE ; est un facteur essentiel dans le processus de pérennisation des réalisations du projet. Il serait tout à fait logique de le prendre en considération au moins pour les AUE qui répondront aux critères de la catégorie 1. Mais cette responsabilité ne doit pas être placée au niveau du projet car il s'agit de tâches nouvelles qui incombent d'abord aux autres parties en présence à savoir le MAEP, la DRDR, les communes et les associations.

79. Par ailleurs, ces RHA nécessitent d'une part la réalisation de travaux confortatifs pour réparer les malfaçons et certains dégâts avant qu'elles soient transférables aux AUE ; mais aussi une mobilisation importante des bénéficiaires pour la réalisation des réseaux de drainage et des travaux complémentaires qui permettraient d'assurer la maîtrise de l'eau sur les objectifs de surfaces irriguées fixées. Ces travaux de drainage n'ont pas été entrepris, cet aspect a été entièrement négligé jusqu'à présent. La réalisation de ces réseaux de drainage doit être une obligation et une condition préalable à tout travail confortatif pour tout périmètres candidat au transfert de gérance

80. Les perspectives prometteuses d'intensification du riz par la méthode SRI constituent également un argument solide pour l'extension de ce projet. En effet, les progrès réalisés dans ce domaine permettent d'envisager sérieusement la possibilité d'accroître d'une manière substantielle la contribution et l'impact du PADANE dans le domaine de l'autosuffisance en riz de la région qui est traditionnellement déficitaire en riz. Si les accroissements de rendement réalisés chez les paysans formés étaient obtenus par les 2400 paysans nouveaux à former, la production supplémentaire de riz pourrait dépasser les objectifs du RPE. Ce succès s'ajouterait à l'impact économique obtenu par le PADANE dans le secteur de la vanille qui va sans doute traverser une période de vaches maigres après le boom réalisé entre 2000 et 2004. Le rythme de la formation compte tenu de la capacité de Tefy Saina pourrait atteindre 1200 paysans par an. La réalisation d'un objectif de 3000 paysans formés est possible d'ici la fin de 2005.

81. Mais, l'intensification de la riziculture n'est pas seulement obtenue par la formation des paysans. D'autres aspects abordés d'une manière superficielle par le projet. doivent être maintenant traités rationnellement et avec efficacité et en leur consacrant les ressources et le temps nécessaires. Il s'agit de la lutte contre les ennemis du riz et de la multiplication des semences.

82. De surcroît, le projet n'a pas fait de progrès dans le domaine de l'organisation des paysans au sein de groupements économiques et de leur mise en relation avec le marché pour ce qui concerne l'approvisionnement en intrants et les débouchés pour leurs produits. Or, il est nécessaire d'entreprendre une action sérieuse dans ce domaine.

83. Les associations des bénéficiaires ont encore besoin de soutien rapproché pendant au moins deux ans (notamment en appuis pour celles qui ont été constituées en 2003). Les administrations déconcentrées n'ont pas les capacités de prendre la relève et ne pourraient pas être en mesure de le faire correctement sans un accompagnement du projet et un appui conséquent du MAEP sous forme de renforcement des moyens humains et matériels. Il ne serait pas raisonnable de courir le risque de voir se diluer les acquis du projet.

84. Le transfert de responsabilités du projet à l'administration et l'objectif de véritable pérennisation des acquis du projet avec une réelle prise en charge par la DRDR est une première expérience dans ce genre pour le FIDA et le gouvernement.

85. La période d'extension serait une excellente opportunité pour concrétiser une opération de désengagement planifiée, valoriser les investissements, autonomiser les groupements et avancer vers l'autosuffisance en riz. Mais la réussite dépendra de la résolution des blocages actuels, d'une amélioration des performances des intervenants et de la mise en place d'une équipe efficace dotée de moyens suffisants et de modalités de mise en œuvre plus en rapport avec l'obligation de résultats.

86. Tout cet ensemble d'arguments milite pour une prolongation du projet de 12 mois au-delà de la date actuelle.

Plan d'Action

87. La stratégie proposée pour le Plan d'action est basée sur les instructions des termes de référence de la mission qui indiquent que les activités durant la période de prolongation se focaliseraient sur :

- i) l'autonomisation des associations encadrées par le projet,
- ii) la valorisation des investissements hydro agricoles par le renforcement des capacités des AUE en matière de gestion et d'entretien des périmètres aménagés et le transfert de gérance des réseaux, d'une part et par l'intensification rizicole avec l'objectif d'accroissement de la production, la sécurisation alimentaire ainsi que l'augmentation des revenus d'autre part,
- iii) la consolidation et la pérennisation des acquis en matière de finances rurales par l'autonomisation de gestion des caisses d'épargne et de crédit, et le rattachement du réseau de la SAVA à une structure nationale pérenne,
- iv) la mise en relation des producteurs avec les marchés en ce qui concerne l'approvisionnement des intrants et des équipements et la commercialisation des produits ;
- v) la réalisation de quelques opérations pilotes de sécurisation foncière couplée avec des actions de gestion durable des BV des périmètres retenus.

Principes de base de l'extension

88. Les principes de base suivants ont été adoptés pour ce qui concerne les modalités d'intervention :

- i) Allègement de la structure du projet et réduction du personnel à partir de 2005,
- ii) Responsabiliser les services de la DRDR,
- iii) Pas de dépenses d'infrastructures au delà de 2004 (en dehors des travaux confortatifs sous conditions)
- iv) Contracter autant que faire se peut les activités à des prestataires de services : formation (Tefy Saina), de transfert de gérance (GAD³), plans parcellaires et sécurisation foncière (ODOC), multiplication de semences à FOFIFA ou centre de production des semences ; etc ;
- iv) Mettre l'accent sur le renforcement des actions de responsabilisation des OP et promouvoir le « faire faire » en confiant la maîtrise d'ouvrage de certains travaux aux AUE,
- v) impliquer les autorités concernées et les partenaires dans le processus de transfert,
- vi) inclure dans les activités du projet en 2004 des appuis à la DRDR pour l'aider à prendre certaines responsabilités du projet dès 2005 et prévoir la budgétisation correspondante dans le budget de l'Etat,
- vii) appliquer des méthodes de gestion basées sur les résultats et les performances.

89. Pour tenir compte des impératifs de focalisation sur un nombre de domaines bien précis pendant la période de prolongation et pour permettre un transfert harmonieux et ordonné du projet aux autorités concernées, il est nécessaire de réviser l'actuel PTBA de 2004. Les lignes directrices de cet exercice seront détaillées dans le rapport du consultant. Elles seront présentées par activité dans le plan d'action

³ Le choix de GAD est déterminé par l'expérience de la formation des agents

2004-2006 et permettront à la Direction du projet de finaliser le PTBA révisé sur la base du budget indicatif ci-joint.

Propositions détaillées par composante

A. Appuis aux Groupements Ruraux

90. Afin de souligner l'accent mis sur la pérennisation des organisations paysannes, il est proposé de renommer cette composante « Autonomisation des groupements ruraux ». Les groupements ruraux concernés par l'extension du projet sont les AUE, les GPPV et les AUP. La nature de l'appui sera plus conséquente et plus diversifiée pour les AUE que pour les GPPV et les AUP. Huit AUE seront concernées par les actions de protection des bassins versants et de sécurisation foncière. N certain nombre d'AUE seront également concernées par la constitution de groupements économiques d'intensification.

91. Les **objectifs** étant :

- Pour les AUE : l'autonomisation de 160 AUE en 2006, le transfert de gérance des RHA pour 60 d'entre elles, la réalisation de 8 actions pilotes de sécurisation foncière et de traitement des BV et la constitution de 6 groupements économiques (2 par sous préfecture).
- Pour les GPPV : la constitution de 7 unions communales de GPPV et leur ancrage au niveau de la profession avec la chambre d'agriculture
- Pour les AUP : consolidation et fonctionnalisation de 3 AUP

Les Activités

Associations des Usagers de l'Eau (AUE)

92. La mission a établi avec la CDD et les DRDR/DAP les besoins de chaque classe d'AUE ainsi que les activités nécessaires pour atteindre les objectifs ci-dessus et les parties responsables. Ces activités sont résumées comme suit.

- i) **Activités relevant de la Direction du Projet et de la DRDR** : ces activités seront réalisées par le responsable de S/E et l'agent de la DRDR affecté au projet :
- Réalisation en juin 04 d'un audit complet des 60 AUE classées en catégorie 1 et 2+ par la CDD . La mise en œuvre de cette prestation serait identique à celle de l'audit sur les AHA tant au plan de l'organisation qu'à ceux de la durée et des coûts.
 - Actualisation du programme de travail de la CDD et de son budget en fonction des résultats de cet audit : première semaine de juillet 04
 - Mettre en place un système de contrôle mensuel des réalisations des activités de la CDD : à partir de juin 04
 - Etablissement d'un contrat de services pour les activités d'appui au transfert de gérance des RHA, avec un prestataire de service (éventuellement GAD) sur la base des éléments détaillés dans le tableau ci dessous: juin/juillet 04. L'ONG « GAD » qui a réalisé le programme de formation des agents de la CDD a été invitée à faire une offre technique et financière pour ce contrat.
 - Suivi avec la DRDR de la mise en œuvre des termes de ce contrat et rapportage régulier,
 - Préparation des TDR et Formation des agents de la DRDR par un consultant spécialisé,
 - Organiser une consultation pour la préparation d'outils et de supports didactiques et pour la confection des manuels de formation. L'on s'inspirera des outils préparés dans le cadre du projet Mandraré. La DAP préparera les TDR pour cette consultation.

ii) **Activités relevant de la CDD**

93. Les activités de la CDD seront mises en œuvre dans le cadre d'un avenant de la convention existante et qui sera élaboré par la Direction du projet sur la base des activités actualisées par la mission, les besoins en ressources humaines correspondantes, les achats d'équipement et les charges de fonctionnement. Le volume des activités a été établi en fonction de la typologie des AUE et des besoins en appuis de chaque catégorie. L'évaluation du personnel de la CDD effectuée par le Consultant du don suisse, devra être actualisée et seuls les éléments les plus compétents seront conservés en 2005. A priori, la CDD devra en 2005 fonctionner avec un maximum de 10 agents.

94. Les appuis aux trois classes d'AUE ainsi que les différents acteurs concernés sont détaillés dans le tableau ci-joint. Ces activités seront dispensées d'une façon qui variera avec l'état de l'AUE. Les détails relatifs à chaque type d'association ainsi que les coûts correspondants figurent en annexe du rapport pour servir à l'actualisation du PTBA.

Activités	Sous-activités	ACTEURS						
		DRDR	AGR	MEVA	AHA	AUE	AP	CR
Diagnostic participatif d'entretien	Mise à jour des données Monographiques		Xx	x	x	xx		x
	Evaluation des capacités Evaluation des capacités de gestion et d'organisation et de gestion (ECOG)	xx	Xx	x	x	xx	xx	x
	Animation sensibilisation	xx	Xx	x	x	xx	xx	
Formation	Formation des AP et Leaders	xx	Xx	x	x	xx	xx	
	Formation commune des Responsables	xx	Xx			xx	xx	
	Recycl formation tech	xx	X		xx	xx	xx	
Programme de travail Annuel	Appui à la mise à jour et validation	xx	Xx	x	x	xx	xx	
	Appui et suivi des Réalisations		Xx	x	x	xx	xx	
Appui	Appui à la révision Dina		Xx			xx	xx	
	Appui au recouvrement cotisation + FE		Xx		x	xx	xx	
	Appui post formation		Xx			xx	xx	
Evaluation	Appui à la préparation	xx	Xx			xx	xx	
	AG de validation	xx	Xx	x	x	xx	xx	

Groupements de Producteurs et Préparateurs de Vanille. (GPPV)

95. Les activités retenues sont identiques à celles des AUE. Il s'agira de ;

- iii) Appui direct aux GPPV se traduisant par 2,5 J/agent an/ et par GPPV formé. Au cours de cette visite et en fonction du niveau du GPPV les activités suivantes seront entreprises : des appuis post formation, le suivi de mise en œuvre du PTA et l'appui en organisation notamment en ce qui concerne le recouvrement des fonds.
- iv) Appui à la constitution de 7 unions communales de GPPV pour lequel 14 jours/agent/an sont nécessaires

Associations des Usagers des pistes (AUP)

96. Les objectifs dans ce domaine sont de fonctionnaliser et d'autonomiser les AUP des trois pistes construites dans le cadre du projet.

97. Les activités retenues sont les suivantes ; Animation redynamisation, Formation spécifique sur la gestion, l'entretien et la protection des pistes, la Formation commune des responsables, la Préparation et la validation du PTA, l'Appui au suivi des réalisations, l'Appui post formation et l'Evaluation.

98. Les besoins en appuis ont été estimés à une dizaine d'agent/jour/AUP. Ils seront détaillés dans le rapport pour finaliser le PTBA.

Autres groupements

99. En outre en 2004 la CDD consacra 4 jours/an et par périmètre concerné par l'action de protection des BV et de sécurisation foncière soit 32 jours en 2004 et autant en 2005 ainsi que 10 jours calendaires d'une équipe de trois agents et d'un cadre pour transférer les dossiers des GCCV et des CC aux autorités concernées.

Appui institutionnel

100. L'appui institutionnel fourni à la CDD au cours de l'année 2004 sera poursuivi en 2005 mais en incluant la formation des agents de la DRDR.

101. **Les modalités** de mise en œuvre proposées sont basées sur la prestation de services pour les activités prévues et ont but aussi d'intégrer Mr Rakotobe Andrianarivao Nirhy, ancien cadre de la DAPP qui vient d'être affecté au projet, dans la chaîne des responsabilités. Il est proposé que ce cadre soit dès à présent chargé de coordonner les activités de la composante AGR (CDD, et autres intervenants qui vont appuyer le processus de transfert de gérance et celui des responsabilités). Dans l'organigramme de la DRDR ce cadre devra figurer comme le Chef du Service de l'Appui aux Organisations du Monde Rural. La décision d'affectation sera prise vers la fin de 2004 après évaluation des performances de l'intéressé.

Transfert de gérance des RHA

102. Les activités qui seront menées dans le cadre du transfert de gérance seront sous la responsabilité de la DRDR appuyée financièrement par le projet. Les activités seront confiées à un prestataire de services (ONG). Elles seront limitées en 2004 aux 60 AUE classées en catégorie 1. Elles nécessiteront un total de 35 jours de services d'un consultant pour la préparation au transfert de responsabilités aux AUE, DRDR et Communes et de 3 agent/jour/AUE, pour les activités d'appui aux AUE concernées. Il s'agit à titre préliminaire des activités suivantes:

- Séances d'information- et de communication,
- Appui à l'élaboration des demandes de reconnaissance
- Formation des AUE
- Appui à l'établissement des demandes de transfert
- Accompagnement aux visites d'état des lieux
- Appui post transfert

103. L'extension du transfert à d'autres AUE serait envisagée en 2005 si les AUE concernées répondent aux critères de performance de la catégorie 1. Le financement serait assuré à partir des montants non alloués.

B. Valorisation des RHA (ex Développement Agricole)

104. Il est proposé de modifier la dénomination de la composante pour souligner l'importance des actions de fonctionnalisation des RHA et d'intensification de la riziculture sur les petits périmètres où se concentreront les activités essentielles de la composante. Elle comporterait trois sous composantes : i) aménagements hydroagricoles, ii) intensification, iii) protection des BV et sécurisation foncière.

105. **L'objectif** est la valorisation des aménagements hydro-agricoles grâce à l'amélioration de l'efficacité des RHA, et à l'intensification de la riziculture. Le renforcement des capacités techniques des AUE et le suivi des aménagements et de leur entretien étant une activité transversale. Les actions d'accompagnement retenues pour ces trois activités de base sont une action pilote de sécurisation foncière sur 4 petits périmètres couplée avec une action d'aménagement de leurs bassins versants.

106. A cet égard, les sous composante AHA et DAT seront supprimées et les activités de protection des BV ainsi que celles de la sécurisation foncière seront intégrées dans les actions d'intensification des périmètres. Les volets de la composante seront les suivants :

A. Amélioration de la fonctionnalité du RHA

107. **Les objectifs** sont d'accroître la fonctionnalité des RHA et la capacité des ouvrages à délivrer et transiter les débits prévus dans des conditions pérennes et d'assurer une bonne maîtrise de l'eau et un accroissement optimal des superficies réellement irriguées.

108. **Les activités** principales retenues découlent des recommandations de l'audit du RHA et du diagnostic de la mission. Il s'agit de :

- i) L'achèvement des travaux d'aménagement en cours sur 12 petits et 3 moyens périmètres
- ii) La réalisation en 2004 des travaux confortatifs sur les petits périmètres de première priorité identifiés par l'audit figurant dans la liste des AUE de la classe 1 et 2.
- iii) La réalisation en 2004 des travaux confortatifs sur les moyens périmètres identifiés par la mission d'audit,
- iv) La réalisation en 2005 des travaux confortatifs des autres petits périmètres des AUE de la classe 3, en fonction de leur performance en matière d'accroissement des capacités de gestion et à condition qu'elles aient rempli leurs obligations de cotisation, d'entretien des réseaux en 2004 et de la confection du réseau de drainage de leurs périmètres.
- v) La formation technique des AUE dans la gestion et l'entretien des réseaux
- vi) L'encadrement technique des AUE par un suivi de 2 jours/an par AUE notamment pour la réalisation par les bénéficiaires des travaux de drainage,.
- vii) La finalisation de 60 plans parcellaires et d'exploitation des terres
- viii) La participation au transfert de gérance des RHA

109. **Les modalités** proposées pour la mise en œuvre de ces activités se basent sur la nécessité

- de responsabiliser entièrement le Service d'Appui aux Investissements Ruraux de la DRDR à partir de 2005. Il est proposé de nommer le Chef du Service des investissements ruraux de la DRDR comme responsable de ce volet dès le début de 2005,
- de confier autant que faire se peut la maîtrise d'ouvrage des travaux confortatifs aux AUE en fonction de leurs capacités, et de conditionner le démarrage des travaux confortatifs à la réalisation par les AUE des réseaux de drainage de leurs périmètres. La composante fournira l'appui technique nécessaire pour cela ?
- d'impliquer étroitement la Direction centrale du Génie Rural dans le contrôle rigoureux et l'évaluation de la mise en œuvre des activités,
- d'assurer par un prestataire de services à partir de 2005 la formation technique des AUE ainsi que la préparation des plans parcellaires si les performances de la composante actuelle ne sont pas satisfaisantes en 2004.

110. Quatre domaines d'activité sont ainsi considérés : i) les travaux d'aménagement et de réhabilitation, ii) la formation technique des AUE, iii) la préparation des plans parcellaires, iv) l'encadrement technique. Pour chacun de ces domaines une équipe sera mise en place et responsabilisée pour la réalisation des travaux y afférent. Un programme de travail avec un chronogramme précis et un système de rapportage et de contrôle devra être préparé. La DRDR sera associée au contrôle de ces travaux et à l'évaluation des performances des équipes. Si à la fin de 2004 les résultats ne sont pas suffisamment probants, il faudra que la Direction du projet et la DRDR mettent en place en 2005 la modalité d'exécution par un prestataire de services des travaux restants.

B. L'intensification de la riziculture

111. L'objectif global est d'améliorer le niveau de production de riz dans la région de la SAVA et réduire sa dépendance. Cet objectif serait atteint grâce au renforcement des actions de formation, de la lutte contre les maladies et de l'organisation de la production.

112. **Les modalités** de mise en œuvre se baseront sur la constitution, la responsabilisation et le contrôle d'équipes pour chaque domaine mentionné. Il est notamment proposé d'affecter à la composante un agronome du Ministère qui travaillera en tandem avec l'actuel responsable de la composante jusqu'à fin 2004 ; date à laquelle une évaluation sera faite sur sa capacité de prendre en charge la composante. Si le résultat est positif, il sera confirmé comme chef de composante et l'actuel chef de la composante sera conservé comme conseiller jusqu'en juin 2005.

113. Les activités porteront sur les domaines analysés dans le diagnostic ci-dessus.

a) La formation

114. L'objectif est de porter le nombre d'adoptants de la méthode SRI à 4000 contre les 1000 actuellement inventoriés et d'obtenir une augmentation de production de riz de 7 à 10000 tonnes dans l'hypothèse d'un accroissement de rendement de 2 à 3 Tonnes.

115. Cet objectif serait atteint grâce à la formation de 2400 paysans en 2004/2005 dont 1000 femmes, ce qui porterait le nombre total de paysans formés à 3000. Il est attendu que l'effet multiplicateur au niveau du nombre des adoptants par la diffusion interne des connaissances serait de 30% contre 50%actuel.

116. Le programme proposé est le suivant : la formation serait organisée dans les trois sous-préfectures simultanément par trois équipes de formateurs, pour des groupes de 200 exploitants.

Période	2004	2005
Saison (juin/juillet)	600	600
Contre saison (nov/déc)	600	600
Total	1200	1200

b) Le système de suivi de la productivité au niveau des paysans,

117. Il s'agira de mettre en application le système élaboré par le consultant du don suisse pour le suivi des paysans formés en SRI et des associations des périmètres sélectionnés pour l'opération de sécurisation foncière et de protection des BV. Les activités sont détaillées dans le cadre logique actualisé de la Composante.

118. Les activités porteront sur la mise en place des fiches auprès des AP et des AUE après sensibilisation, formation et suivi régulier. Les périmètres concernés seront ceux où les autres appuis (BV, sécurisation foncière, etc) seront fournis

c) La lutte contre les ennemis du riz et la multiplication de semences résistantes à la virose,

119. La gravité des attaques diverses (insectes, champignons et virus) dans une grande majorité des périmètres nécessite une action vigoureuse de lutte et la mise en place d'un dispositif d'appui pour la lutte contre les maladies du riz. Il s'agira d'associer des actions de lutte biologique à travers les programmes de formation de Tefy Saina et d'une expertise d'ONG spécialisées dans ce domaine ainsi que l'appui aux AUE dont le degré d'infestation des périmètres en poux du riz provoque des ravages lourds et annihile les efforts consentis dans les autres domaines d'appui.

120. Les activités seront conduites dans le cadre de 3 contrats de services avec une Ong spécialisée et la FOFIFA. Les termes de référence seront préparés par le projet dès le mois de juin et les contacts seront pris le plus rapidement possible afin de mettre en place le dispositif avant la prochaine contre saison. Les activités de 2004 en matière d'essais de nouvelles variétés résistantes à la virose seront reconduites en 2005 avec le centre de Toamasina car Mahajunga étant très éloigné..

121. Il en sera de même avec la multiplication des semences qui sera confiée au Centre de multiplication de Toamasina dans le cadre d'un contrat qui sera élaboré par la composante, éventuellement avec l'assistance de la FOFIFA qui conduit actuellement les essais de comportement.

d) La mise en place des animateurs de périmètres,

122. La mise en place des animateurs des périmètres sera poursuivie et achevée au cours de l'année 2005 selon les modalités existantes. Fin 2006, tous les animateurs mis en place devront être pris en charge par les AUE. L'appui qui sera fourni aux nouveaux animateurs sera identique aux précédents à savoir de la formation et un kit technique et en équipement. Les animateurs participeront aux programmes de formation du SRI et des pratiques rationnelles qui l'accompagnent, du système de suivi de la productivité, de la gestion et de l'entretien des réseaux HA.

e) la mise en relation des associations avec le marché et l'organisation de l'achat d'intrants

123. La mise en œuvre de ce volet devra être repensée à la lumière des travaux du consultant du don suisse. Une mission de suivi est proposée dont les termes de référence porteront essentiellement sur la constitution de 2 groupements d'intérêt économique par sous préfecture. Ces groupements seront constitués par une grappe d'AUE qui aimeraient s'engager dans la conduite d'activités d'achats d'intrants, de greniers villageois et de commercialisation des produits agricoles. Ces groupements devront être greffés sur les réseaux OTIV à l'instar de ce que faisait les projet avec les CGV et les GPPV.

124. Le programme de travail et les activités seront définis au cours de cette mission prévue en juin 04. Une provision financière est prévue dans le budget de la composante pour les activités. Cette provision pourra être révisée dans les PTBA à la lumière des propositions du consultant.

f) Le système de communication et les concours agricoles,

125. Conformément à la nouvelle orientation de la politique agricole en matière de vulgarisation, le projet qui éliminera progressivement le réseau des AVB en le remplaçant par les animateurs démarrera un programme de communication et d'information. Ce programme de médiatisation des thèmes techniques sera élaboré avec l'appui de la DAPAG. Il comportera à titre préliminaire les activités suivantes :

- Etablir des contrats avec les radios locales
- Désigner un responsable de la communication dans la composante.

- Etablir une programmation détaillée suivant les thèmes et le calendrier culturelle afin de pouvoir bien cerner l'attention des auditeurs.
- Concevoir les programmes d'émission.
- Transmettre aux radios les émissions.

126. Le projet organisera deux concours jusqu'à la fin des activités en décembre 2005 : En contre saison 2004, les participants seront les adoptants du SRI et en saison 2005 le concours s'adressera aux AUE les plus performantes en termes de % d'adoptants et de meilleur rendement.

g) La protection des bassins versants et la sécurisation foncière

127. Parmi les 60 AUE de la catégorie 1 et 2, le projet sélectionnera 8 AUE dont on aura prouvé l'intérêt et l'engagement vis-à-vis d'une action de sécurisation foncière combinée à une action de protection des Bassins Versants des périmètres concernés. Ces 8 périmètres seront prioritaires pour l'élaboration des plans parcellaires détaillés des rizières et du BV (levé topo). Ces plans serviront de base pour l'élaboration par un consultant spécialisé des plans d'aménagement des BV au rythme de 4 par an. Le consultant sera appuyé par l'équipe actuelle du projet, qui compte tenu de l'importance du caractère démonstratif de cette activité, ne sera pas affecté en 2005 par les réductions en personnel qui affectent les autres composantes.

128. Les actions de sécurisation foncière seront confiées à l'ODOC en sous contrats et seront étalées sur 2004 et 2005. Elles concerneront les 8 périmètres sélectionnés, dont la superficie totale est estimée à 360 ha, calculée sur la base d'une superficie moyenne de 15 ha de rizières et de 30 ha de Tanety. Le coût proposé est de 1M Fmg /ha. Le budget prévoit de garder les provisions faites auparavant pour terminer l'opération d'Ampohibé.

129. Pour appuyer cette action, il est proposé de i) mettre à la disposition à partir de 2005 d'une partie du personnel de la composante AHA aux Services des domaines pour réaliser les actions ODOC compte tenu de leurs connaissances du terrain; ii) de recruter un sociologue spécialiste du foncier pendant 6 mois par an et pendant 2 ans qui participera aux travaux de diagnostic et servira comme facilitateur entre les propriétaires et les métayers sur le périmètre d'une part et les exploitants du périmètre et les exploitants des Tanety d'autre part.

130. L'action de sécurisation foncière suivra le chronogramme de la préparation des plans d'aménagement. Les conditions pour sa réussite passent par le renforcement du service des domaines de la DRDR, la disponibilité du personnel des domaines et de la topographie, la synchronisation la plus totale entre les composantes concernées, la disponibilité d'un prestataire compétent dans le domaine de la négociation foncière.

C. Pistes et routes

131. Les activités à prévoir pour la composante en 2004 sont présentées ci-après :

- bureau du projet PADANE : transfert et complément des dossiers à la subdivision des Travaux Publics de Sambava, notification du maintien des prix de l'entreprise SOAVONIO, recrutement du Consultant pour la mise en place du système d'entretien et de la formation des AUP, réception définitive
- subdivision des Travaux Publics de Sambava : approbation des différents dossiers, gestion des contrats, réception définitive
- bureau de contrôle : proposition de tableau de compensation de ses prestations, mise à disposition du personnel, conseils pour la gestion de contrat des travaux (sur la base de l'étude d'anticipation en tenant en compte les besoins de drainage de chaussée et de captage des sources traversant la chaussée)

- actualisation des plannings (à séparer les plannings des travaux, matériels, approvisionnement et personnel) en tenant compte des conditions météorologiques, entretien de la piste en attente de la réception définitive
- AUP : mise en place de l'équipe de cantonniers avec programme d'entretien, gardiennage de la barrière des pluies, tenue de la caisse d'entretien (péage), participation des riverains à l'entretien
- Consultant en formation pour entretien : adaptation des modules de formation par rapport au contexte du projet, diagnostic du système d'entretien existant et proposition d'amélioration, une séance de formation technique, une séance de formation pratique, deux missions de suivi des travaux d'entretien

132. En ce qui concerne la piste d'Ambomitsinjo, il a été convenu de poursuivre la réalisation et d'envisager la correction du montant des coûts en tenant compte de la réglementation en vigueur en matière d'attributions des marchés et à condition d'effectuer une étude économique pour confirmer la validité de cette piste aux nouveaux coûts exigés par la société adjudicatrice et à faire vérifier la validité de l'augmentation demandée par le bureau de contrôle. Les coûts reportés dans les nouveaux budget tiennent compte de l'augmentation de 30% demandée par l'entreprise.

133. Les responsabilités de cette composante seront transférées à la Subdivision des TP et aux communes concernées à partir de 2005. Cette responsabilité s'étend au contrôle des travaux ainsi qu'à la réception définitive de la dernière piste.

134. L'appui aux AUP étant prévu dans la composante AGR.

D. Finances Rurales

135. Selon le rapport de mission de M. Laroque, des risques de perdre les acquis existent encore. Les principaux risques sont constitués par : (1) la maîtrise du crédit pour laquelle le réseau n'a pas encore démontré sa capacité de le contrôler, (2) la gouvernance et plus spécifiquement celle de l'Union, (3) le manque de formation des dirigeants des caisses, (4) la rotation du personnel qui est importante dans le réseau et peut provoquer son instabilité et (5) la nécessité de renouveler des équipements pour assurer la poursuite des activités principalement celles de l'Union.

136. Les propositions faites par le consultant visent à atténuer ces risques. Elles prévoient un rattachement temporaire pour 2004 et 2005, afin d'assurer un suivi, un encadrement et des appuis techniques, un mécanisme de gestion de crise, l'audit du réseau, de la formation pour les dirigeants et le personnel, des mesures de renforcement pour appuyer les dirigeants des caisses, l'intégration des services dont ceux des caisses féminines à l'offre de services du réseau, la consolidation des outils de gestion.

137. Ces propositions devront donc être réexaminées par le gouvernement dès la réception du rapport final du consultant. Il conviendra également de résoudre la question des ressources financières injectées dans les lignes de crédit GPPV, CGV et AGR féminines qui n'ont pas été traitées dans l'aide mémoire du consultant.

138. L'implication des partenaires DID, AGPMF et APIFM dans les appuis et l'encadrement d réseau devra être négociée par le gouvernement sur la base du rapport du consultant et en fonction des disponibilités financières. Le gouvernement devra notamment négocier la proposition de convention avec le DID et prendre une décision urgente.

139. En matière d'investissements, il conviendra de tenir compte des disponibilités en ressources financières pour assurer un appui en 2005 qui doit viser à poursuivre la consolidation sans toutefois s'engager dans des investissements nouveaux conformément aux principes de base énoncés dans le plan d'action. En ce qui concerne l'équipement ; l'option discutée lors de la restitution de la mission principale consistant à remettre en état le véhicule et les motos existants et d'en confier la gestion (y

compris le budget de fonctionnement pour les années 2004 et 2005) pourrait être considérée. Ce financement serait à prélever sur la provision non allouée du montant du prêt disponible.

E. Gestion du projet

140. **Coordination et gestion du projet.** La réussite des actions ci-dessus et l'atteinte des nouveaux objectifs dépendent largement du changement attendu dans la gestion du projet qui doit s'inspirer des méthodes qui appliquent la mesure de l'efficacité et des résultats comme base de la rétribution. Demander des comptes à une unité chargée d'appliquer un programme qu'elle a elle-même contribué à élaborer est la moindre des exigences.

141. Pour accepter le transfert des responsabilités il est naturel que la DRDR exige un bon état de santé de ce qui est transféré. En retour, la DRDR doit être prête à assumer la gestion de ce qu'on lui transfère. On voit donc que si l'on veut réussir ce processus que l'on considère comme pilote, il faudra que les deux parties soient synchrones dans la mise en œuvre de leurs programmes et que l'intégration soit coordonnée.

142. Pour ces raisons, la gestion du projet devra être repensée pour accommoder ces nouvelles données. Le rôle du Comité de Pilotage devra être renforcé et les appuis de l'administration centrale tant sur le plan technique que sur le plan des suivis et des contrôles doivent être renforcés.

143. Certaines lignes du budget de cette composante seront donc renforcées en 2004 pour refléter le coût de ces interventions. La mission propose qu'à partir de 2005 une participation du budget du MAEP à ces activités pourrait être envisagée, essentiellement dans le but d'introduire cet élément dans la pratique de la préparation du budget du MAEP.

144. Le transfert de certains équipements du projet sera effectif en assignant la responsabilité de leur gestion pendant la période de transition au personnel nommé par le MAEP comme chefs de composantes (AGR, Intensification, RHA, et S/E).

145. L'équipement est considéré dans un état satisfaisant. Cependant, il est proposé de réviser tous les véhicules et de remettre en état les motos pour que le matériel transféré soit dans un état de fonctionnement pour un nombre d'années raisonnable. La mission n'a pas fait une évaluation des besoins pour cette remise en état, mais la provision non allouée est suffisamment importante pour accommoder les besoins. Il serait opportun de demander des devis dans ce sens.

146. **Suivi Evaluation.** Afin de corriger la situation présente et en attendant la mission de Me Lachance⁴, qui déterminera le programme d'activités de cette cellule, il est proposé de prendre les mesures suivantes :

- Le MAEP recrutera le plutôt possible un Chef du service de S/E pour la DRDR qui sera placé au PADANE en tandem avec l'actuel DA pour formation et responsabilisation.
- Ce cadre restera au projet PADANE sur financement MAEP jusqu'à la fin 2005 date à laquelle, la DRDR devra être pleinement investie des fonctions et des activités du projet
- Les deux agents du projet seront recrutés par le MAEP à partir de fin 2005 ou fin juin 2006 en fonction de la décision sur la durée de la prolongation.

147. En effet, la situation actuelle ne peut plus durer. Le DA doit se consacrer à la mise en place du nouveau système de gestion et de programmation du projet avant la fin de son contrat. Son maintien au projet sera fonction de sa capacité à assumer d'une manière efficace son rôle de directeur des opérations et de contrôle de la mise en œuvre des programmes des composantes.

⁴ Une proposition de termes de référence est annexée à ce rapport.

148. Les annexes 1, 2 et 3 présentent les activités détaillées des composantes « Autonomisation des groupements ruraux » et « Valorisation des aménagements agricoles ». Les activités de la composante « Finances rurales » devront être finalisées à partir du rapport de Larocque et celle de la gestion du projet sera révisées sur la base du présent rapport et finalisées pour ce qui concerne le Suivi - Evaluation après la mission de Me Lachance.

149. Pour toutes les composantes, un cadre logique actualisé ainsi qu'un chronogramme des activités ont été préparés par les responsables des composantes sur la base des travaux de la mission. Ces cadres logiques et ces chronogrammes devront être révisés sur la base du présent rapport et des budgets des composantes qui y sont annexés.

Transfert des responsabilités

Situation actuelle de la DRDR

150. Elle se caractérise par une insuffisance notoire de cadres et d'agents de terrain et d'un manque important en logistiques (moyens de transport et équipements divers) et en budget de fonctionnement..

151. **Budget de la DRDR.** Du point de vue du budget, les ressources allouées en 2003 qui s'élèvent à environ 317,546 M de Fmg ont été reconduites en 2004. Elles représentent 23,7 % du budget demandé par la DRDR (1,339 milliards de Fmg). Les charges du personnel permanent sont gérées à partir du budget central.

152. La DRDR dispose de 6 Véhicules TT dont 2 sont hors de service et un affecté au service de l'élevage à Vohémar ainsi que de 44 motos.

153. **Du point de vue du personnel.** Pour les activités concernant le Padane, la mission a recensé la présence de 7 fonctionnaires cadres dont 1 travaille avec le Padane, 2 Chefs de CDR et 18 agents de terrain (chefs de zone) dont 7 travaillent avec le Padane et 3 doivent partir à la retraite. Deux postes de chefs de service sont vacants, il s'agit du Service de Suivi/ Evaluation et du Service des domaines qui comporte deux chefs de circonscription et 17 agents. En outre le chef du Service des d'Appuis à l'organisation du monde rural serait à la veille d'un départ à la retraite.

Proposition de structuration de la DRDR

154. Il est évident que le transfert des responsabilités du Padane à la DRDR doit entraîner une correction de la situation actuelle en termes d'effectifs et de budget ainsi qu'un travail de préparation de la DRDR au plan des capacités de travail.

155. L'analyse des besoins a été effectuée pour les secteurs concernés par les activités du Padane. Il s'agit des services de S/E, de SAOSMR pour les activités AGR, du SAIR pour les RHA, du SRAPA pour les activités d'intensification et du SRD pour les actions de sécurisation foncière. La mission a estimé les besoins de la DRDR en effectifs à partir de 2005 comme suit :

- SAIR : 1 chef de service basé à Sambava, 2 agents à Antalaha et 4 agents à Sambava,
- SRAPA : A Sambava 1 chef de service, 1 Chef CDR et 8 agents. A Antalaha : 1 chef de circonscription, 1 Chef de zone et 6 agents (CD),
- SAOSMR : A Sambava 1 chef de service et 3 Socio animateurs et à Antalaha : 2 socio animateurs,
- S/E : 1 chef de service et 2 assistants.

156. Du point de vue du fonctionnement, le budget de la DRDR devra être révisé pour anticiper l'accroissement du personnel, notamment en ce qui concerne les frais de mission et les déplacements, l'augmentation du parc roulant et les frais de fonctionnement et d'entretien des locaux actuellement

occupés par le Padane dont l'entretien et la maintenance seront transférés totalement à la DRDR à la fin du projet.

157. La nomination rapide des futurs responsables des services de la DRDR sus mentionnés conditionnera la façon dont ce transfert sera mis en œuvre ainsi que sa réussite.

Financement de l'extension et Réallocation des ressources

158. Les besoins totaux des composantes pour les années 2004 à 2006, y compris les dépenses effectuées depuis le début de 2004 et les dépenses engagées ; sont présentés dans le tableau qui suit. Le budget du gouvernement devra être revu par le projet lors de l'actualisation du PTBA de 2004.

Tableau 4 : Besoins en financement

En millions de Fmg	2004		2005		2006		Total	
	Total	FIDA	Total	FIDA	Total	FIDA	Total	FIDA
AGR	1 076	940	706	706	150	150	1 782	1 796
MEVA	1 847	1 615	1 800	1 595			3 647	3 210
DAT	640	665	620	850			1 260	1 515
AHA	3 730	3 150	804	770			4 534	3 920
IR	4 652	4311					4 652	4 311
FR	550	296	400	208			990	504
UCP	2 240	2 015	2 005	1 835	1 380	1 200	5 625	5 050
Total		12 993		5 966		1 350	22 490	20 306
Dépenses antérieures Payées en 04 ⁵							3 500	3 500
Accroissement dû à l'inflation (20%)							5 500	5 500
Provisions pour autres activités et imprévus ⁶							3 147	3 147
Total général							34 637	32 553

159. Les dépenses antérieures au 31/12/03 payées en 2004 doivent être retranchées des montants disponibles. Les montants mentionnés doivent être vérifiés car il n'a pas été possible à la mission d'arriver à une comptabilité exacte.

160. Le pourcentage d'accroissement de 20% des coûts attendu des effets de la dévaluation paraît réaliste au vu des réclamations de correction des coûts de l'entreprise Soavoanio, de l'augmentation des coûts du pétrole et des réclamations des consultants habituels du projet. Le personnel a également manifesté des inquiétudes sur l'augmentation sensible du coût de la vie. Une correction des salaires paraît nécessaire. La prochaine mission de supervision pourrait étudier cette question.

161. En fonction des disponibilités, les dépenses suivantes- non inscrites dans les propositions de budget des composantes annexées à ce rapport- pourraient être prises en compte :

- Appui aux initiatives locales en 2004 et 2005: 150 000 000 Fmg et 200 000 000 Fmg respectivement
- Remise en état des véhicules : 250 000 000 Fmg

⁵ Il s'agit d'une estimation qu'il conviendra de vérifier

⁶ pour d'autres activités telles que la remise en état des équipements et correction besoins de la composante AGR (AIL, transfert de gérance d'autres AUE) et FR (en fonction des négociations de la convention DID).

- Transfert de gérance des AUE autres que les 60 considérées ci-dessus si elles évoluent à un stade satisfaisant justifiant leur transfert : 250 000 000 Fmg

162. Les provisions pour autres activités sont suffisantes pour couvrir les besoins de financement qui découleraient des négociations entre le gouvernement et le DID sur les appuis au réseau des OTIV.

163. La distribution des ressources disponibles au niveau du prêt FIDA, par catégorie de dépenses et par composante, ainsi que la situation globale du prêt FIDA en DTS sont présentées dans les tableaux ci-dessous. Les tableaux sont présentés sur la base de la situation des dépenses, arrêtée au 31 décembre 2004 (voir tableau 1).

164. Les budgets des composantes du projet pour les années 2004-2006 sont présentés en annexe 6. Ces tableaux ont été préparés à partir des tableaux du PTBA 2004 du projet. Ils doivent être réexaminés par la Direction du projet notamment pour les calculs de la contrepartie gouvernementale (taxes et autres), pour la catégorisation des lignes budgétaires. Ces budgets font surtout apparaître par ligne budgétaire les dépenses chargées sur le prêt du FIDA.

